

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1084

7 mai 2013

SOMMAIRE

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	52010	Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	52027
ABH Holdings S.A.	52027	DB Deutschland Property Partners S.C.A.	52020
Accession Fund Holding Beta S.à r.l.	52017	DCL Invest S.A.	52020
Alexander Investment Group S.A.	52016	Discovery Portugal Real Estate Management	52019
All Mechanics Trading S.A.	52018	Drug Royalty III (Feeder LU) S.à r.l.	52019
Altheys S.à r.l.	52017	GUNCO S.à r.l.	52029
AMO Holding 10 S.A.	52020	Janus Real Estate S.A.	51986
Andalousia s.à r.l.	52018	Lambertville Invest S.A.	52010
AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l. ...	52016	Pacific Capital S.à r.l.	52017
artcon	52016	Robosystem S.à r.l.	52018
Ascody Luxembourg	52023	Simachev Group Sàrl	52031
Belenos S.A.	52027	Sol Designer S.à r.l.	52031
Bijouterie Wacht S.à r.l.	52016	SSCP PADS Holdings S.C.A.	51990
Blundy S.A.	51986	St. James's Place S.A.	52031
BPIC S.à r.l.	52028	Transcar S.à r.l.	52032
Brissond Investissements S.A.	52029	Transincom A.G.	52031
British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited	52028	Transincom A.G.	52031
Brookfield Holdings Luxembourg Branch	52028	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR	52016
BSI & Venture Partners Capital Management General Partner S.à r.l.	52029	Vertical Axions Holding S.A.	51990
Cameron LUX GBP Sàrl	52032	Vollupro S.A.	52031
Cameron Lux IV Sàrl	52032	Voltera S.A., SPF	52030
Cameron Lux MXN Sàrl	52032	Wood Industries S.à r.l.	52030
Cameron Lux MYR Sàrl	52032	Yllop Holding S.A.	52030
Cameron LUX NOK Sàrl	52032	Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.	52030
COMELEC, Compagnie de Conception et d'Electricité Générale SARL	52020		

Blundy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.079.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUNDY S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013039793/12.

(130049259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Janus Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 176.101.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le quinze mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"STIRLING PROPERTIES LTD", une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 30399 Gibraltar Suite 4, Giro's Passage, inscrite au Companies' House de Gibraltar sous le numéro 99475,

ici représentée par son administrateur régulièrement en fonction, à savoir Maître Yusuf MEYNIÖGLU, avocat, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg-Merl, 29, rue de Bragance.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JANUS REAL ESTATE S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués et/ou du président du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 14. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année, à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "STIRLING PROPERTIES LTD", prénommée, représentée comme ci-avant, déclare souscrire à cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Est nommée administrateur unique:

"STIRLING PROPERTIES LTD", une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 4, Giro's Passage, 30399 Gibraltar, inscrite au Companies' House de Gibraltar sous le numéro 99475,

ici représentée par son administrateur régulièrement en fonction, à savoir Maître Yusuf MEYNIUGLU, avocat, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg-Merl, 29, rue Bragance.

2.- Est nommé commissaire:

Monsieur Richard GAUTHROT, expert-comptable, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

3.- Le siège social est fixé à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-huit.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Meynioglu; E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 12817. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039351/204.

(130048656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Vertical Axions Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.342.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013039603/12.

(130048497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

SSCP PADS Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.652.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of March

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, civil law notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SSCP PADS Holdings S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.652, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 7 December 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 February 2013 (n°256, page 12254). The Articles have not been amended since then.

The meeting elected as president Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette

The chairman appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the three thousand one hundred (3,100) unlimited shares and the twenty-seven thousand nine hundred (27,900) limited shares, representing the entirety of the share capital of the Company were represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting was thus regularly constituted and could validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Amendment to the Company's articles of association (the "Articles") by inserting an article 5.7bis, which shall read as follows; any terms defined and any cross references made in this new article 5.7bis should be read in light of the Articles to be restated pursuant to the fourth resolution:

" **5.1bis.** All the Limited Shares are and shall be issued as mandatorily repurchasable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are mandatorily repurchasable in accordance with the following conditions:

- a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);
- b) the Limited Shares are mandatorily repurchasable at the initiative and by decision of the Manager at the price determined by the Manager and in accordance with the Articles and in particular articles 5.2 and 5.3 of these Articles;
- c) notice of repurchase shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law."

2. Decision to convert the twenty-seven thousand nine hundred (27,900) limited shares of the Company into alphabet mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), to be divided as follows:

- three thousand one hundred (3,100) limited class A shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class B shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class C shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class D shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class E shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class F shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class G shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class H shares, and
- three thousand one hundred (3,100) limited class I shares.

3. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one million Euros (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to one million thirty-one thousand Euros (EUR 1,031,000.-) by the issue of one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class A shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class B shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class C shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class D shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class E shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class F shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class G shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class H shares and one hundred eleven thousand one hundred and twelve (111,112) limited class I shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares to be paid up by way of contribution in cash. All these New Shares shall be mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

Presentation of the report from the Company's manager in relation to the cancellation of the preferential subscription rights of the Company's unlimited shareholder in accordance with the provisions of article 32.3-5 of the Law.

Subscription and payment for the New Shares.

4. Restatement of the Articles (without amending the purpose of the Company).

After deliberation, the Shareholders, represented as stated here above, pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to amend the Company's articles of association (the "Articles") by inserting an article 5.1bis, which shall read as follows; any terms defined and any cross references made in this new article 5.1bis shall be read in light of the Articles to be restated pursuant to the fourth resolution:

" **5.1bis.** All the Limited Shares are and shall be issued as mandatorily repurchasable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are mandatorily repurchasable in accordance with the following conditions:

- a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);
- b) the Limited Shares are mandatorily repurchasable at the initiative and by decision of the Manager at the price determined by the Manager and in accordance with the Articles and in particular articles 5.2 and 5.3 of these Articles;
- c) notice of repurchase shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law."

Second resolution

The Shareholders resolved to convert the twenty-seven thousand nine hundred (27,900) limited shares of the Company into class A to I mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), to be divided as follows:

- three thousand one hundred (3,100) limited class A shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class B shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class C shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class D shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class E shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class F shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class G shares,
- three thousand one hundred (3,100) limited class H shares, and
- three thousand one hundred (3,100) limited class I shares.

Third resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million Euros (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to one million thirty-one thousand Euros (EUR 1,031,000.-) by the issue of one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class A shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class B shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class C shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class D shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class E shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class F shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class G shares, one hundred eleven thousand one hundred and eleven (111,111) limited class H shares and one hundred eleven thousand one hundred and twelve (111,112) limited class I shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash.

The Shareholders acknowledged and approved that all of these New Shares shall be mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

In this respect, the Shareholders acknowledged the report from the Company's manager in relation to the cancellation of the preferential subscription rights of the Company's unlimited shareholder in accordance with the provisions of article 32.3-5 of the Law.

The Shareholders approved that the Company's unlimited shareholder waived its right to participate in the capital increase.

Subscription and Payment

- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, declared to subscribe for the ownership of one hundred and three thousand thirteen (103,013) limited class A shares, one hundred and three thousand thirteen (103,013) limited class B shares, one hundred and three thousand thirteen (103,013) limited class C shares, one hundred and three thousand thirteen (103,013) limited class D shares, one hundred and three thousand thirteen (103,013) limited class E shares, one hundred and three thousand thirteen (103,013) limited class F shares, one hundred and three thousand thirteen (103,013) limited class G shares, one hundred and three thousand thirteen (103,013) limited class H shares and one hundred and three thousand fourteen (103,014) limited class I shares, fully paid up by a contribution in cash of an amount of nine hundred twenty-seven thousand one hundred and eighteen Euros (EUR 927,118.-).

- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, declared to subscribe for the ownership of eight thousand ninety-eight (8,098) limited class A shares, eight thousand ninety-eight (8,098) limited class B shares, eight thousand ninety-eight (8,098) limited class C shares, eight thousand ninety-eight (8,098) limited class D shares, eight thousand ninety-eight (8,098) limited class E shares, eight thousand ninety-eight (8,098) limited class F shares, eight thousand ninety-eight (8,098) limited class G shares, eight thousand ninety-eight (8,098) limited class H shares and eight thousand ninety-eight (8,098) limited class I shares, fully paid up by a contribution in cash of an amount of seventy-two thousand eight hundred eighty-two Euros (EUR 72,882.-).

The funds corresponding to such contributions in cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to fully restate the Articles (without amending the purpose of the Company) which shall now read as follows:

1. "Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SSCP PADS Holdings S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in article 8.1;

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the 1915 Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is one million thirty-one thousand Euro (€ 1,031,000.-) divided into the following classes of shares (each, a "Class of Shares"):

(i) three thousand one hundred (3,100) unlimited shares having a par value of one Euro (€ 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the Unlimited Shareholder;

(ii) one hundred fourteen thousand two hundred eleven (114,211) limited class A shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;

(iii) one hundred fourteen thousand two hundred eleven (114,211) limited class B shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;

(iv) one hundred fourteen thousand two hundred eleven (114,211) limited class C shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;

(v) one hundred fourteen thousand two hundred eleven (114,211) limited class D shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders;

(vi) one hundred fourteen thousand two hundred eleven (114,211) limited class E shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders;

(vii) one hundred fourteen thousand two hundred eleven (114,211) limited class F shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class F Shares") held by the Limited Shareholders;

(viii) one hundred fourteen thousand two hundred eleven (114,211) limited class G shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class G Shares") held by the Limited Shareholders;

(ix) one hundred fourteen thousand two hundred eleven (114,211) limited class H shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class H Shares") held by the Limited Shareholders; and

(x) one hundred fourteen thousand two hundred twelve (114,212) limited class I shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class I Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares are together referred to as the "Limited Shares". "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.1 All the Limited Shares are and shall be issued as mandatorily repurchasable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are mandatorily repurchasable in accordance with the following conditions:

(a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);

(b) the Limited Shares are mandatorily repurchasable at the initiative and by decision of the Manager at the price determined by the Manager and in accordance with the Articles and in particular articles 5.2 and 5.3 of these Articles;

(c) notice of repurchase shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law.

5.1.2 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is ten million Euro (€ 10,000,000.-).

5.1.3 Within the limits set out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Limited Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Limited Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) in case of an urgent need to provide further financing to one of the Company's subsidiaries ("Emergency Rescue Financing"), the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law. An Emergency Rescue Financing includes, as determined at the Manager's discretion, an issue of Manager Issued Shares required to cure an actual or pending default under any credit facilities extended to the Company and/or any of its subsidiaries or an urgent liquidity injection required to support the operating and financial viability of the Company and/or its subsidiaries.

5.1.4 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to article 5.1.3;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.2 Repurchase and subsequent cancellation of one or more entire Class of Limited Shares

5.2.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Limited Shares such cancellations and repurchases of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

5.2.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase for subsequent cancellation of a Class of Limited Shares (in the order provided for in article 5.2.1), such Class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation, however, to the Total Cancellation Amount as approved by the general meeting of Shareholders) and each holder of the Shares of the relevant Class of Shares that is being repurchased for subsequent cancellation shall receive from the Company the Cancellation Value Per Share for each Share which are being repurchased from it.

5.2.3 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the 1915 Law.

5.2.4 Upon the repurchase and cancellation of the Limited Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.3 Each of the Shareholders hereby agrees with the terms and conditions of the repurchase of their Shares set out in these Articles in the sense of article 49-8 of the 1915 Law.

5.4 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account (including, without limitation thereto, by way of repayment, distribution, repurchase or otherwise) are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.7 Without prejudice to articles 5.1.6 to 5.1.8, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine.

6. Indivisibility of share and Shareholders register.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 The Shares will be and remain in the form of registered shares. A Shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant Shareholder.

6.3 Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the Shareholders' register. The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint one single representative to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such Shares until such representative is appointed, at which time any suspended distributions with respect to such Shares shall be paid to such representative.

7. Transfer of shares.

7.1 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in the Shareholders' Agreement, entered into between, amongst others, the Company and its Shareholder(s), the Unlimited Shares are freely transferable.

7.2 Without prejudice of the transfer restrictions that may be contained in the Shareholders' Agreement, each Limited Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant a security interest over, each time in all or part, any of its Limited Shares other than with the prior consent of the Manager.

7.3 In addition, the Shareholders must respect and comply at all time with the limitations on transfers, permitted transfers, syndication rights, drag-along and tag-along provisions and any other type of arrangements pertaining to the transfer of the Shares and of any other type of securities issued by the Company, set out in the Shareholders' Agreement.

7.4 Any transfer of Shares permitted under these Articles and the Shareholders' Agreement will become effective towards the Company and third parties only subject to (i) either the recording of a declaration of transfer into the Shareholders' register, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or the notification of the transfer to or the acceptance of the transfer by the Manager acting on behalf of the Company, pursuant to which the Manager may record such transfer in the Shareholders' register, (ii) the execution by the transferee of a joinder to the Shareholders' Agreement (except if the transferee is already a Shareholder party to the Shareholders' Agreement) and (iii) the provisions of the Shareholders Agreement in respect thereto having been complied with by the parties. Transfer of Shares made in breach of the provision of these Articles, and/or the Shareholders' Agreement, as such breach shall be determined by the Managers in its sole discretion, shall not be recorded by the Manager in the Shareholders' register of the Company and shall be void and null ab initio.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by SSCP PADS S.à.r.l. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by the 1915 Law or these Articles to a Shareholders' meeting.

8.3 The Manager shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under any agreement which may be entered into among the Company and any of the Shareholders from time to time.

8.4 The Manager may not be removed from office except by the passing by a Shareholders' Meeting of a resolution adopted at unanimity of the Shareholders in the Company.

8.5 If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders' Resolution passed in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, employees or officers of the Manager has any interest in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any managers, directors, employees or officers of the Manager who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

9. Representation. Subject as provided by the 1915 Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder. The Daily Manager will always carry out the daily management in Luxembourg ensuring that the central administration of the Company is in Luxembourg.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager only.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by the 1915 Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in Shareholders' Meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the Shareholders' Meeting, for a period not exceeding six (6) years (the "Supervisory Board").

12.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the Shareholders' meeting. They will remain in function until their successors have been appointed.

12.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

12.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the 1915 Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager by the 1915 Law. As envisaged by article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles only with the prior agreement of the Manager; measures requiring the prior agreement of the Manager will include, without limitation, any decision of the Shareholders relating to:

(i) the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;

(ii) the alteration of these Articles (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the Authorised Capital);

(iii) any change in the nature of the activities of the Company;

(iv) a change in the Company's nationality;

(v) any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;

(vi) the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;

(vii) the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;

(viii) the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the Manager;

(ix) the removal of the Manager;

(x) any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the Manager as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 it shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 its decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.1 to 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the existing Shareholders.

13.6 Extraordinary Shareholders' Meetings:

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the issued share capital (including, for the avoidance of doubt, all the Unlimited Shares) are present or duly represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented, provided that the Unlimited Shares are represented.

13.6.3 At both meetings respectively, resolutions, in order to be adopted, must be approved by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Friday of the month of June at 11:30 a.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Supervisory Board may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year and Annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet, profit and loss statement and cash flows statement) are drawn up by the Manager.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders.

15.3 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may declare interim dividends to Shareholders.

15.4 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any premium account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- i. First, the holders of class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of the class A Shares held by them, then,
- ii. the holders of class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the class B Shares held by them, then,
- iii. the holders of class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the class C Shares held by them, then,
- iv. the holders of class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class D Shares held by them, then,
- v. the holders of class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class E Shares held by them, then,
- vi. the holders of class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class F Shares held by them, then,
- vii. the holders of class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class G Shares held by them, then,
- viii. the holders of class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class H Shares held by them, then,
- ix. the holders of class I Shares shall be entitled to receive dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class I Shares held by them, then
- x. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety pro rata to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I Shares, then if no Class I shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of article 15.4 above.

17. Definitions.

17.1 In these Articles:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of the Articles, in-

created by (i) any freely distributable reserves (including share premium if any) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including share premium if any)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by the Manager by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement that may be entered into by and amongst the Company and its Shareholders from time to time.

"Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

"Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Manager and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

"Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share.

18. Interpretation and Luxembourg Law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of the 1915 Law."

IV. Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit mars,

Par-devant le soussigné, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de SSCP PADS Holdings S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.652 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 7 décembre 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2013 (n°256, page 12254). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée a élu Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont d'adresse professionnelle est à Esch/Alzette, pour agir en tant que Président.

Le Président a nommé Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, dont d'adresse professionnelle est à Esch/Alzette pour agir en tant que Secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, dont d'adresse professionnelle est à Esch/Alzette, pour agir en tant que Scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les actionnaires présents et représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leur mandataire, le bureau et le Notaire. Cette liste, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions de commandité et les vingt-sept mille neuf cent (27.900) actions de commanditaire représentant la totalité du capital social de la Société étaient présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Les Actionnaires ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Modification des statuts de la Société (les "Statuts") en insérant un article 5.1bis, avec la teneur suivante; chaque terme défini et chaque renvoi fait dans ce nouvel article 5.1bis devra être lu à la lumière des Statuts tels qu'ils seront refondus en vertu de la quatrième résolution:

5.1bis. "Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions obligatoirement rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables conformément aux conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement (100%);

(b) les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix déterminé par le Gérant et conformément aux Statuts et en particulier aux articles 5.2 et 5.3 des présents Statuts;

(c) un avis de rachat sera publié conformément à l'article 9 de la Loi de 1915."

2. Décision de convertir les vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de commanditaire de la Société en actions alphabétiques obligatoirement rachetables, conformément à l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") qui seront divisées comme suit:

- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie A,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie B,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie C,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie D,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie E,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie F,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie G,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie H, et
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie I.

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million trente et un mille euros (EUR

1,031,000.-), par l'émission de cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie A, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie B, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie C, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie D, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie E, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie F, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie G, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie H, cent onze mille cent douze (111.112) actions de commanditaire de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions étant libérées par voie d'apport en numéraire. Toutes ces Nouvelles Actions doivent être actions obligatoirement rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

Présentation du rapport du gérant de la Société relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire commandité de la Société conformément aux dispositions de l'article 32.3-5 de la Loi.

Souscription et paiement des Nouvelles Actions.

4. Refonte des Statuts (sans modifier l'objet de la Société).

Après délibération, les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier les statuts de la Société (les "Statuts") en insérant un article 5.1bis, qui aura désormais la teneur suivante; chaque terme défini et chaque renvoi fait dans ce nouvel article 5.1bis devra être lu à la lumière des Statuts tels qu'ils seront refondus en vertu de la quatrième résolution:

5.1bis. "Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions obligatoirement rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables conformément aux conditions suivantes:

- (d) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement (100%);
- (e) les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix déterminé par le Gérant et conformément aux Statuts et en particulier aux articles 5.2 et 5.3 des présents Statuts;
- (f) un avis de rachat sera publié conformément à l'article 9 de la Loi de 1915."

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de convertir les vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de commanditaire de la Société en actions alphabétique obligatoirement rachetables A jusqu'à I conformément à l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), qui seront divisées comme suit:

- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie A,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie B,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie C,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie D,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie E,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie F,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie G,
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie H, et
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie I.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million trente et un mille euros (EUR 1,031,000.-), par l'émission de cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie A, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie B, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie C, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie D, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie E, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie F, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie G, cent onze mille cent onze (111.111) actions de commanditaire de catégorie H et cent onze mille cent douze (111.112) actions de commanditaire de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions étant libérées par voie d'apport en numéraire.

Les Actionnaires ont reconnu et approuvé que toutes les Nouvelles Actions doivent être des actions obligatoirement rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

A cet égard, les Actionnaires ont pris note du rapport du gérant de la Société relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire commandité de la Société conformément à l'article 32.3-5 de la Loi.

Les Actionnaires ont approuvé que l'actionnaire commandité de la Société ait renoncé à son droit de participer à l'augmentation de capital.

Souscription et Paiement

- Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, avec siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration donnée sous privée, ci-annexée, a déclaré souscrire à cent trois mille treize (103.013) actions de commanditaire de catégorie A, cent trois mille treize (103.013) actions de commanditaire de catégorie B, cent trois mille treize (103.013) actions de commanditaire de catégorie C, cent trois mille treize (103.013) actions de commanditaire de catégorie D, cent trois mille treize (103.013) actions de commanditaire de catégorie E, cent trois mille treize (103.013) actions de commanditaire de catégorie F, cent trois mille treize (103.013) actions de commanditaire de catégorie G, cent trois mille treize (103.13) actions de commanditaire de catégorie H et cent trois mille quatorze (103.14) actions de commanditaire de catégorie I, libérées par un apport en numéraire d'un total montant de neuf cent vingt-sept mille cent dix-huit euros (EUR 927.118,-).

- Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, avec siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration donnée sous privée, ci-annexée, a déclaré souscrire à huit mille quatre-vingt-dix-huit (8.098) actions de commanditaire de catégorie A, huit mille quatre-vingt-dix-huit (8.098) actions de commanditaire de catégorie B, huit mille quatre-vingt-dix-huit (8.098) actions de commanditaire de catégorie C, huit mille quatre-vingt-dix-huit (8.098) actions de commanditaire de catégorie D, huit mille quatre-vingt-dix-huit (8.098) actions de commanditaire de catégorie E, huit mille quatre-vingt-dix-huit (8.098) actions de commanditaire de catégorie F, huit mille quatre-vingt-dix-huit (8.098) actions de commanditaire de catégorie G, huit mille quatre-vingt-dix-huit (8.098) actions de commanditaire de catégorie H, et huit mille quatre-vingt-dix-huit (8.098) actions de commanditaire de catégorie I, libérées par un apport en numéraire d'un total montant de soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 72.882,-).

Les fonds correspondant à ces apports en numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de refondre entièrement les Statuts (sans modifier l'objet de la Société), qui auront désormais le teneur suivante:

1. "Forme, Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SSCP PADS PV S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-Findel (commune Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant, comme défini dans l'article 8.1;

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg telles que modifiées, incluant la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des partnerships.

3.2 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de

toutes sortes et de détenir les mêmes instruments en tant qu'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et d'octroyer des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant considère comme étant adaptée, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi de 1915) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité), que la Société reçoive ou pas une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement être responsable de, tout endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seuls) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi de 1915 sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi de 1915.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million trente et un mille Euros (1.031.000,- EUR) représenté par les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie d'Actions"):

(i) trois mille cent (3.100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) (les "Actions de Commandité"), détenue par l'Actionnaire Commandité;

(ii) cent quatorze mille deux cent onze (114.211) actions de commanditaire de Catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iii) cent quatorze mille deux cent onze (114.211) actions de commanditaire de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iv) cent quatorze mille deux cent onze (114.211) actions de commanditaire de Catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(v) cent quatorze mille deux cent onze (114.211) actions de commanditaire de Catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(vi) cent quatorze mille deux cent onze (114.211) actions de commanditaire de Catégorie E d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(vii) cent quatorze mille deux cent onze (114.211) actions de commanditaire de Catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie F"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(viii) cent quatorze mille deux cent onze (114.211) actions de commanditaire de Catégorie G d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie G"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(ix) cent quatorze mille deux cent onze (114.211) actions de commanditaire de Catégorie H d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie H"), détenues par les Actionnaires Commanditaire; et

(x) cent quatorze mille deux cent douze (114.212) actions de commanditaire de Catégorie I d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie I"), détenues par les Actionnaires Commanditaire.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H et les Actions de Catégorie I sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire". Les "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

5.1.1 Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions obligatoirement rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables conformément aux conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement (100%);

(b) les Actions de Commanditaire sont obligatoirement rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix déterminé par le Gérant et conformément aux Statuts et en particulier aux articles 5.2 et 5.3 des présents Statuts;

(c) un avis de rachat sera publié conformément à l'article 9 de la Loi de 1915.

5.1.2 La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR).

5.1.3 Dans les limites des Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et a le pouvoir d'émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), de temps à autre, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et assujetti aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une nouvelle période ou périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par une Résolution des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) en cas de besoin urgent de fournir des financements supplémentaires à une filiale de la Société ("Financement de Secours d'Urgence"), le Gérant peut limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans prime d'émission et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915. Un Financement de Secours d'Urgence inclut, tel que déterminé par le Gérant à sa seule discrétion, une émission d'Actions Emises par le Gérant requise par faire face à un défaut réel ou en cours en vertu de toute ouverture de crédit étendue à la Société et/ ou une de ses filiales ou une injection urgente d'espèce requise pour supporter la viabilité financière et opérationnelle de la Société et/ou ses filiales.

5.1.4 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.3;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.2 Rachat et annulation subséquente d'une ou plusieurs Catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s)

5.2.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaire émises dans de telle(s) Catégorie(s). Dans le cas de rachats et annulations d'Actions de Commanditaire, de tels rachats et annulations d'Actions de Commanditaire devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie d'Actions I).

5.2.2 En cas de réduction du capital social par le biais d'un rachat pour annulation subséquente d'une Catégorie d'Actions de Commanditaire (dans l'ordre prévu à l'article 5.2.1), ladite Catégorie d'Actions de Commanditaire donne droit aux détenteurs au Montant Disponible au pro rata de leur détention dans ladite Catégorie (avec pour limitation, cependant, le Montant Total d'Annulation, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires) et chaque détenteur d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetée pour annulation subséquente aura droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de Commanditaire détenue qui lui est rachetée

5.2.3 Les Actions ainsi rachetées devront immédiatement être annulées conformément aux dispositions de la Loi de 1915. 5.2.4 Dès que le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaire de la Catégorie d'Actions concernée aura eu lieu, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

5.3 Chacun des Actionnaires par la présente accepte les termes et conditions du rachat de ses Actions énoncés dans ces Statuts au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915.

5.4 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission (y compris, sans limitation, par voie de remboursement, distribution, rachat ou encore autrement) doivent être prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.5 La Société peut, sans limitation, accepter des fonds ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.6 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.7 Sans préjudice des articles 5.1.6 à 5.1.8, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

5.8 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement libérées lors de leur émission, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant.

6. Indivisibilité des actions et Registre des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Les Actions sont et resteront émises sous forme nominative. Un registre des Actionnaires, qui peut être consulté par tout Actionnaire, sera tenu au siège social de la Société. Le registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et le nombre d'Actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués pour les Actions ainsi que les cessions d'Actions et leurs dates. Chaque Actionnaire notifiera la Société par lettre recommandée son adresse ou tout changement dans son adresse. La Société aura le droit de se baser sur la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats de ces enregistrements devront être émis et signés par le Gérant à la demande de l'Actionnaire concerné.

6.3 La propriété des Actions enregistrées résultera des enregistrements dans le registre des Actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de telle(s) Action(s) est contestée, les copropriétaires indivis doivent désigner une personne pour représenter telle(s) Action(s) auprès de la Société. L'absence de nomination d'un tel représentant implique que tous les droits attachés à ces Actions sont suspendus jusqu'à la nomination d'un tel représentant, et à ce moment toutes distributions suspendues en ce qui concerne ces Actions seront payées à ce représentant.

7. Cession d'actions.

7.1 Sans préjudice aux restrictions de cession qui pourraient être comprises dans le Pacte d'Actionnaires, conclu par, entre autres, la Société et son/ses Actionnaire(s), les Actions de Commandité sont librement cessibles.

7.2 Sans préjudice des restrictions de cession qui pourraient être comprises dans le Pacte d'Actionnaires, chaque Actionnaire Commanditaire accepte qu'il ne vend, attribue, cède, gage ou accorde une sûreté sur toute ou partie de ses Actions de Commanditaire, qu'avec l'accord préalable du Gérant.

7.3 De plus, les Actionnaires doivent respecter et se conformer à tout moment aux limitations de cession, cessions autorisés, droits de syndication, droits de sortie conjointe et droits de sortie forcée, et tout autre type d'arrangements relatifs à la cession d'Actions et de tout autre type de sûretés émises par la Société et énoncés dans le Pacte d'Actionnaires.

7.4 Toute cession d'Actions autorisée par ces Statuts et par le Pacte d'Actionnaires entrera en vigueur à l'égard de la Société et des tiers à condition que (i) soit l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des Actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou la notification de la cession à ou de l'acceptation de la cession par le Gérant agissant au nom de la Société, en vertu de laquelle le Gérant peut enregistrer une telle cession dans le registre des Actionnaires, (ii) l'exécution par le cessionnaire d'un contrat d'adhésion au Pacte d'Actionnaires (sauf si le cessionnaire est déjà un Actionnaire partie au Pacte d'Actionnaires) et (iii) les dispositions du Pacte d'Actionnaires en découlant ont été respectées par les parties. La cession d'Actions qui contrevient aux dispositions de ces Statuts, et/ou du Pacte d'Actionnaires, une telle violation étant déterminée à la seule discrétion des Gérants, ne devra pas être enregistrée par le Gérant dans le registre des Actionnaires et sera nulle et non avenue ab initio.

8. Le gérant.

8.1 La Société sera administrée par SSCP PADS S.à.r.l., en sa capacité de seul Actionnaire Commandité (le "Gérant").

8.2 Le Gérant a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi de 1915 et les présents Statuts à l'assemblée des Actionnaires.

8.3 Le Gérant devra agir, dans son jugement raisonnable et de bonne foi, dans les meilleurs intérêts de la Société et devra déployer les efforts raisonnables pour mettre en œuvre tous droits accordés à la Société en vertu de tout accord qui peut être conclu entre la Société et chacun de ses Actionnaires à tout moment.

8.4 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions excepté par la prise d'une Résolution des Actionnaires lors d'une assemblée des Actionnaires, adoptée à l'unanimité des Actionnaires de la Société.

8.5 Dans le cas où à la suite de la révocation du Gérant de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant, le Gérant doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant qui doit être un Actionnaire Commandité, par Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour une modification des Statuts et à la Loi de 1915. La révocation d'un Gérant ne dissoudra pas la Société.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre Société ou firme ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants, administrateurs, employés ou assistants du Gérant, a un intérêt dans, ou est un gérant, administrateur, associé, assistant ou employé de ladite autre société ou firme. Tous gérants, administrateurs, employés ou assistants du Gérant qui agit à titre de gérant, administrateur, assistant ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entretient des relations d'affaires ne devra pas, en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou firme, être empêché de considérer et voter des questions concernant ces contrats ou autres affaires.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 le Gérant, agissant par le biais d'un représentant légal ou de représentants légaux;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire. Le Gérant exercera toujours la gestion journalière au Luxembourg s'assurant que l'administration centrale de la Société est au Luxembourg.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant uniquement.

10.4 Le Gérant pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi de 1915, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société de quelque manière ou capacité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires dans des Assemblées des Actionnaires de la Société et seront responsables uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée des Actionnaires, pour une période ne dépassant pas six (6) ans (le "Conseil de Surveillance").

12.2 Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

12.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

12.4 Pour accomplir ses obligations de supervision, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée des Actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi de 1915, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant par la Loi de 1915. Tel que prévu par l'article

111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable du Gérant; les mesures qui requièrent l'accord préalable du Gérant incluront, sans limitation, toute décision des Actionnaires relative à/au:

i. la liquidation, la dissolution, la mise en faillite, moratorium, gérance contrôlée, dissolution dans le cas de la perte de la moitié ou les trois quarts du capital social, la faillite ou toute procédure similaire, ou toute procédure ayant des effets comparables selon toute loi applicable;

ii. la modification de ces Statuts (incluant toute décision d'étendre ou modifier l'autorisation relative au Capital Autorisé);

iii. tout changement dans la nature des activités de la Société;

iv. changement de nationalité de la Société;

v. toute fusion, consolidation ou transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou autre transfert de tout ou substantiellement tout des actifs de la Société;

vi. la déclaration ou la distribution de tout dividende ou autre paiement provenant des profits distribuables de la Société;

vii. la nomination et révocation de tout membre du Conseil de Surveillance;

viii. l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas sous une forme acceptée par le Gérant;

ix. la révocation du Gérant;

x. toute autre décision des Actionnaires qui pourrait avoir un impact sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui pourrait autrement avoir un effet négatif substantiel sur les droits du Gérant tels que prévus par ces Statuts ou sur la continuation de la Société.

13.2 Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire:

13.2.1 il exercera les pouvoirs qui sont donnés à l'Assemblée des Actionnaires;

13.2.2 ses décisions seront prises par résolution écrite et seront enregistrées dans un registre de résolutions tenu au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve de la Loi de 1915 et des dispositions prévues à l'article 13.1 à 13.6, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires existants.

13.6 Assemblées des Actionnaires extraordinaires:

13.6.1 Une Assemblée des Actionnaires extraordinaire convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié du capital social émis (incluant, pour éviter le doute, toutes les Actions de Commandité) est présente ou dûment représentée et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première des conditions de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées, sous réserve que les Actions de Commandité soient représentées.

13.6.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront approuvées par au moins deux-tiers des votes émis. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.7 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui peut ne pas être un Actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires.

13.10 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.11 Le Gérant aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le troisième vendredi du mois de juin à 11h30, dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant et le Conseil de Surveillance peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.14 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires. Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et Comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année lors de la fin de l'exercice social, les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits, flux de trésorerie) sont établis par le Gérant.

14.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et ces Statuts, le Gérant pourra déclarer des dividendes intérimaires aux Actionnaires.

15.4 Pour toute année au cours de laquelle la Société décide de distribuer de dividendes hors des bénéfices nets et des réserves disponibles découlant des bénéfices reportés, y compris tout compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

i. premièrement, les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule soixante-cinq pourcent (0.65%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A détenues par ceux-ci, ensuite

ii. les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule soixante pourcent (0.60%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B détenues par ceux-ci, ensuite

iii. les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0.55%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C détenues par ceux-ci, ensuite

iv. les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D détenues par ceux-ci, ensuite

v. les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E détenues par ceux-ci, ensuite

vi. les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie F détenues par ceux-ci, ensuite

vii. les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie G détenues par ceux-ci, ensuite

viii. les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie H détenues par ceux-ci, ensuite

ix. les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie I détenues par ceux-ci, ensuite

x. Le solde du montant distribué devra être alloué en intégralité au pro rata des détenteurs de la dernière catégorie d'action dans l'ordre alphabétique inversé (d'abord les Actions de Catégorie I, ensuite si les Actions de Catégorie I n'existent plus, les Actions de Catégorie H et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que les Actions de Catégorie A).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

16.2 Après le paiement de toutes les dettes et charges envers la Société et dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 15.4 ci-dessus.

17. Définitions.

17.1 Dans les présents Statuts:

"Actionnaires" désigne les détenteurs au moment concerné des Actions et "Actionnaire" est à interpréter en conséquence.

"Actionnaires Commanditaire" désigne les détenteurs d'Actions de Commanditaire au moment concerné et "Actionnaire Commanditaire" est à interpréter en conséquence.

"Actionnaire Commandité" désigne le détenteur de l'Action de Commandité au moment concerné.

"Comptes Intérimaires" désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie une date fixée à huit (8) jours minimum avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions de Commanditaire pertinente.

"Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les Actionnaires auraient eu droit à une distribution de dividendes en vertu de l'article 15 de ces Statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables (y compris la réserve de prime d'émission le cas échéant) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital et de la réserve légale se rapportant à la catégorie d'Actions devant être annulée mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserves conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (pour écarter tout doute, sans double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (incluant les profits reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant réserve de prime d'émission le cas échéant)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale lié à la Catégorie d'Actions devant être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts

"Montant Total d'Annulation" est un montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale de Actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories d'Actions de Commanditaire I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Actionnaires de la manière prévue pour les modifications des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit pas plus élevé que le Montant Disponible.

"Pacte d'Actionnaires" signifie tout pacte d'actionnaires qui a pu être conclu entre notamment la Société et ses Actionnaires à tout moment.

"Valeur d'Annulation Par Action" est calculé par le Gérant en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Catégorie d'Actions de Commanditaire à racheter et annuler.

18. Interprétation et Loi de 1915.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi de 1915."

V. Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

52010

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant plus la parole l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039553/1122.

(130048737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.577.

—
En date du 14 mars 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Romain Thillens, du poste de gérant de catégorie B;
- Nomination de Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Christiaan van Arkel

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013039094/17.

(130048637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Lambertville Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 171.961.

—
L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAMBERTVILLE INVEST S.a., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 171.961, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 septembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2714 du 7 novembre 2012 (ci-après, la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Kris Goorts, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Conversion de toutes les Actions préférentielles existantes en Actions préférentielles de catégorie A et organisation de leurs droits économiques par rapport aux Actions Préférentielles de catégorie B à émettre par la Société.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq millions trois cent cinquante mille euros (EUR 5.350.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions six cent cinquante mille euros (EUR 4.650.000) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par la création et l'émission de deux cent soixante-sept mille cinq cents (267.500) nouvelles actions ordinaires portant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action et de cinq millions quatre-vingt-deux mille cinq cents (5.082.500) nouvelles actions préférentielles de catégorie B portant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action.

3. Chaque action ordinaire nouvellement émise et à souscrire par Sofitomah donne droit aux mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

4. Détermination des droits et obligations des actions préférentielles de catégorie B nouvellement émises et à souscrire par Sofitomah.

5. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

6. Modification des statuts de la Société pour refléter la décision d'augmenter le capital de la Société.

7. Décision d'émettre des obligations convertibles pour un montant total de trois millions six cent cinquante mille euros (EUR 3.650.000) selon les modalités décrites dans la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 2012.

8. Renonciation au droit préférentiel de souscription relatif aux obligations convertibles émises par la Société.

9. Transfert de siège de la Société au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir toutes les Actions Préférentielles existantes en Actions Préférentielles de catégorie A de sorte que le capital social de quatre millions six cent cinquante mille euros (EUR 4.650.000) sera désormais représenté par deux cent trente-deux mille cinq cents (232.500) Actions Ordinaires et quatre millions quatre cent dix-sept mille cinq cents (4.417.500) Actions Préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Suite à l'émission d'Actions Préférentielles de catégorie B et en raison du concours des droits économiques liés aux Actions Préférentielles de catégorie A avec les droits économiques liés aux nouvelles Actions Préférentielles de catégorie B à émettre, les droits économiques liés aux Actions Préférentielles de catégorie A seront dorénavant organisés comme suit:

- Le paiement du dividende préférentiel lié aux Actions Préférentielles de catégorie A continuera à être effectué prioritairement à toute autre distribution de bénéfice mais sera toutefois subordonné au paiement des dividendes préférentielles liés aux Actions de catégorie B à émettre.

- La première composante du dividende préférentiel lié aux Actions Préférentielles de catégorie A sera toujours un montant correspondant à 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice mais ce montant sera toutefois établi en proportion du nombre d'Actions Préférentielles de catégorie A par rapport au nombre total d'Actions Préférentielles de catégorie A et B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq millions trois cent cinquante mille euros (EUR 5.350.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions six cent cinquante mille euros (EUR 4.650.000) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par la création et l'émission de deux cent soixante-sept mille cinq cents (267.500) nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de cinq millions quatre-vingt-deux mille cinq cents (5.082.500) nouvelles Actions Préférentielles de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes: Sofitomah, société civile de droit belge, ayant son siège social à 4, Rotemstraat, B-3545 Halen,

Ici représentée par Kris Goorts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle société déclare souscrire les deux cent soixante-sept mille cinq cents (267.500) nouvelles Actions Ordinaires et les cinq millions quatre-vingt-deux mille cinq cents (5.082.500) nouvelles Actions Préférentielles de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et de les libérer intégralement par apport en nature d'une portion d'une créance liquide, certaine et exigible qu'elle détient envers la Société à concurrence d'un montant de cinq millions trois cent cinquante mille euros (EUR 5.350.000). L'existence et la valeur de cette créance sont acceptées par la Société qui confirme que cet apport en nature est à sa disposition.

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par le réviseur d'entreprises, Van Cauter -Snauwaert & Co S.à r.l., avec siège social à Strassen, en date du 24 janvier 2013, qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 5.350.000 actions avec valeur nominale de 1.- EUR par action, représentant un capital de 5.350.000.- EUR.».

Ladite procuration et ledit rapport resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide que chaque nouvelle Action Ordinaire donne droit aux mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les nouvelles Actions Préférentielles de catégorie B donneront les droits et obligations suivants:

a. Chaque Action Préférentielle de catégorie B donnera droit à un droit de vote aux assemblées générales de la Société.

b. Les Actions Préférentielles de catégorie B auront une maturité de 10 ans. A cette date, les actions préférentielles seront soit rachetées par la Société (à leur valeur nominale, à laquelle seraient à ajouter les dividendes préférentiels accumulés et non distribués le cas échéant), soit reconduites pour une nouvelle période de 10 ans sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

c. A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision relative au sort à réserver aux Actions Préférentielles de catégorie B, le caractère préférentiel de ces dernières serait automatiquement éteint pour le futur, de sorte qu'elles donneraient alors droit, à partir de leur date de maturité, aux mêmes avantages économiques que les Actions Ordinaires, dans le respect toutefois des droits acquis aux détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B avant l'extinction de leur caractère préférentiel.

d. Les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B auront droit, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice (y compris toute distribution de bénéfice aux détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie A), chacun en proportion du nombre d'Actions Préférentielles de catégorie B qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'Actions Préférentielles de catégorie B émises, au paiement d'un dividende préférentiel correspondant à la somme de deux composantes:

i. Composante 1:

En proportion du nombre d'Actions Préférentielles de catégorie B par rapport au nombre total d'Actions Préférentielles de catégorie A et B, 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus- et moins-values sur actions réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société émettrice ou à la liquidation de celles-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Si, à l'issue d'un exercice, le résultat découlant de la vente d'actions est négatif, les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B n'auront droit à 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

ii. Composante 2:

3.7% (trois virgule sept pourcents) ou s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0.7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué à la valeur nominale des Actions Préférentielles de catégorie B et au montant total des bénéfices liés aux Actions Préférentielles de catégorie B des années précédentes non encore distribués tel qu'il résulte de l'addition des deux composantes, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la Société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

Le dividende préférentiel résultant de cette deuxième composante est plafonné au rendement net des valeurs mobilières (y compris des participations) et avoirs en banque détenus par la Société.

Toute distribution de bénéfice par la Société sera prioritairement attribuée au paiement des dividendes liés aux Actions Préférentielles de catégorie B.

Dans l'hypothèse où la Société ne procéderait pas à la distribution intégrale des bénéfices liés aux Actions Préférentielles de catégorie B au titre d'une année donnée, le reliquat sera reporté aux années comptables ultérieures et se cumulera avec les dividendes préférentiels qui seront alors distribués au profit des détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B n'auront pas droit aux dividendes ordinaires.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B n'auront pas droit au boni de liquidation.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B auront un droit préférentiel au remboursement de leur apport et des dividendes préférentiels qui leur sont dus.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 5 et 19 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR k 10.000.000) représenté par cinq cent mille (500.000) Actions Ordinaires, quatre millions quatre cent dix-sept mille cinq cents (4.417.500) Actions Préférentielles de catégorie A et cinq millions quatre-vingt-deux mille cinq cents (5.082.500) Actions Préférentielles de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les Actions Ordinaires, les Actions Préférentielles de catégorie A et les Actions Préférentielles de catégorie B sont collectivement désignées comme les «Actions».

La date de maturité des Actions Préférentielles de catégorie A et de catégorie B est fixée à dix années à compter de leur émission initiale par la société. A compter de ce jour, l'assemblée générale se prononcera sur le sort à réserver aux Actions Préférentielles de catégorie A et de catégorie B et décidera soit de procéder à leur rachat à valeur nominale (plus les dividendes préférentiels accumulés et non entièrement payés le cas échéant), soit de les reconduire pour une nouvelle période de dix ans.

A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision concernant le rachat ou la reconduction des Actions Préférentielles de catégorie A et de catégorie B à compter de leur maturité, leurs droits économiques privilégiés seront automatiquement éteints pour le futur, de sorte que les Actions Préférentielles de catégorie A et de catégorie B donneront seulement droit aux dividendes ordinaires selon les modalités précisées à l'article 19 ci-après et ne donneront plus droit à un remboursement privilégié en cas de dissolution de la société conformément à l'article 20 ci-après. Malgré cette extinction des droits économiques privilégiés, les droits acquis par les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie A et de catégorie B dans le passé resteront en toutes circonstances acquis par ces derniers pour le futur, de sorte que les dividendes privilégiés acquis resteront dus par la société aux détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie A et de catégorie B et, en cas de boni de liquidation résultant de la dissolution de la société, seront payés aux détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie A et de catégorie B avant toute distribution aux actionnaires.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

« **Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

En cas de distribution, les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie A bénéficieront, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice (sauf les distributions de bénéfice aux détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B décrites ci-dessous), chacun en proportion du nombre d'Actions Préférentielles de catégorie A qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'Actions Préférentielles de catégorie A émises, du paiement d'un dividende préférentiel correspondant à la somme de deux composantes:

i. Composante 1:

En proportion du nombre d'Actions Préférentielles de catégorie A par rapport au nombre total d'Actions Préférentielles de catégorie A et B, 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net positif réalisé par la société sur la cession d'actions pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus- et moins-values sur actions réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société émettrice ou à la liquidation de celles-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Si, à l'issue d'un exercice, le résultat découlant de la vente d'actions est négatif, les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie A n'auront droit à 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

ii. Composante 2:

3,7% (trois virgule sept pourcents) ou s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans pour l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué à la valeur nominale des Actions Préférentielles de catégorie A et au montant total des bénéfices liés aux Actions Préférentielles de catégorie A des années précédentes non encore distribués tel qu'il résulte de l'addition des deux composantes, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

En cas d'impossibilité pour la société de procéder à la distribution intégrale des dividendes liés aux Actions Préférentielles de catégorie A ou dans l'hypothèse où la société ne procéderait pas à telle distribution, le reliquat sera reporté aux années comptables ultérieures et se cumulera avec les dividendes préférentiels qui seront alors distribués au profit des détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie A.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B bénéficieront, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice (y compris toute distribution de bénéfice aux détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie A), chacun en proportion du nombre d'Actions Préférentielles de catégorie B qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'Actions Préférentielles de catégorie B émises, du paiement d'un dividende préférentiel correspondant à la somme de deux composantes:

i. Composante 1:

En proportion du nombre d'Actions Préférentielles de catégorie B par rapport au nombre total d'Actions Préférentielles de catégorie A et B, 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net positif réalisé par la société sur la cession d'actions pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus- et moins-values sur actions réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société émettrice ou à la liquidation de celles-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Si, à l'issue d'un exercice, le résultat découlant de la vente d'actions est négatif, les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B n'auront droit à 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

ii. Composante 2:

3,7% (trois virgule sept pourcents) ou s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7%, appliqué à la valeur nominale des Actions Préférentielles de catégorie B et au montant total des bénéfices liés aux Actions Préférentielles de catégorie B des années précédentes non encore distribués tel qu'il résulte de l'addition des deux composantes, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

Le dividende préférentiel résultant de cette deuxième composante est plafonné au rendement net de l'exercice des valeurs mobilières (y compris des participations) et avoirs en banque détenus par la société.

Toute distribution de bénéfice par la société sera prioritairement attribuée au paiement des dividendes liés aux Actions Préférentielles de catégorie B.

Dans l'hypothèse où la société ne procéderait pas à la distribution intégrale des bénéfices liés aux Actions Préférentielles de catégorie B au titre d'une année donnée, le reliquat sera reporté aux années comptables ultérieures et se cumulera avec les dividendes préférentiels qui seront alors distribués au profit des détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie B.

Toute distribution de dividende supplémentaire par la société se fera uniquement aux détenteurs d'Actions Ordinaires, en proportion avec leur participation dans le capital de la société, les détenteurs d'Actions Préférentielles de catégorie A et de catégorie B n'auront droit à aucune autre distribution de dividende en dehors du dividende préférentiel tel que déterminé ci-avant.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter l'émission d'obligations convertibles (conversion en 182.500 (cent quatre-vingt-deux mille cinq cents) Actions Ordinaires et 3.467.500 (trois millions quatre cent soixante-sept mille cinq cents) Actions Préférentielles de catégorie B) pour un montant de trois millions six cent cinquante mille euros (EUR 3.650.000) selon les modalités décrites dans les résolutions prises par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2012.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par le réviseur d'entreprises, Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l., avec siège social à Strassen, en date du 24 janvier 2013, qui a traité à l'apport en nature qui sera réalisé en cas d'exercice par les détenteurs des obligations convertibles de leur droit de conversion de celles-ci en actions de la Société.

Le rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie.»

Les résolutions du conseil d'administration et le rapport susmentionnés sont approuvés par l'Assemblée et annexés aux présentes.

Septième résolution

Les actionnaires actuels, dûment représentés, déclarant renoncé à leur droit préférentiel de souscription relatif aux obligations convertibles (conversion en 182.500 (cent quatre-vingt-deux mille cinq cents) Actions Ordinaires et 3.467.500 (trois millions quatre cent soixante-sept mille cinq cents) Actions Préférentielles de catégorie B) émises par la Société,

est alors intervenue aux présentes, Sofitomah, préqualifiée, dûment représentée, qui déclare souscrire lesdites obligations convertibles par conversion d'une portion d'une créance qu'elle détient envers la Société à concurrence d'un montant de trois millions six cent cinquante mille euros (EUR 3.650.000). L'existence et la valeur de cette créance sont acceptées par la Société qui confirme que cet actif est à sa disposition.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Windhof.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 3.700.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, K. GOORTS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2013. Relation: LAC/2013/9913. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013034718/296.

(130042417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038970/11.

(130047375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

artcon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart.
R.C.S. Luxembourg B 173.525.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 18 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013037907/13.

(130047121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Alexander Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 161.102.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. März 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013037921/12.

(130046580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.704.951,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.272.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037970/11.

(130047215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Bijouterie Wacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 78.518.

Protokoll der Außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 18.03.2013

Beschluss

Gemäß Sitzung vom 18.03.2013 hat die Gesellschafterin der BIJOUTERIE WACHT Sàrl, 9, rue de Macher in L-5550 Remich folgenden Beschluss gefasst:

1. Frau Bozica Becker, geboren am 01.01.1964 in Boderiste/Brcko und wohnhaft in L-6917 Roodt-sur-Syre, op der Haard 7, wird ab sofort als technische Geschäftsführerin für den Bereich der Reparatur- und Ausbesserungsstätte der Bijouterie Wacht Sàrl abberufen.

Die Gesellschafterversammlung wird beendet.

Remich, den 18.03.2013.

Inge Wacht
Gesellschafterin

Référence de publication: 2013039134/18.

(130048727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Altheys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare - Bâtiment MGM.

R.C.S. Luxembourg B 85.860.

Il résulte d'une cession de parts du 19.03.2013, que la répartition des parts sociales est la suivante:

Centre de Télécommunications et Téléinformatiques Luxembourgeois S.A.,

43 rue du Père Raphaël L-2413 Luxembourg,

RCS B 33.061 1.250 parts sociales

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 20.03.2013, que la démission de M. Hervé Fosset comme gérant de la société est acceptée avec effet à ce jour. M. Vincent Lekens, né le 20 août 1974 à Bruxelles (B), demeurant professionnellement à 43 rue du Père Raphaël, L-2413 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 20.03.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013039110/19.

(130048207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Accession Fund Holding Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.163.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société au 28 février 2013:

- qu'a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée

GLL Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, ayant son domicile à 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro R.C.S. B165993;

- qu'a été accepté la démission du gérant

M. Oliver KÄCHELE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 mars 2013.

Jörg Fuchs
Gérant

Référence de publication: 2013039098/19.

(130048315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.302.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 21 mars 2013

Il résulte des décisions des Associés prises en date du 21 mars 2013 que:

- Acceptation de la démission de Mr Cyrille Jeanney, avec adresse professionnelle, 28, Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013038287/16.

(130047179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

All Mechanics Trading S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.241.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour ALL MECHANICS TRADING S.A.

Référence de publication: 2013039109/16.

(130048246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Andalousia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 1, Op Paasseleck.

R.C.S. Luxembourg B 161.725.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 mars 2013

Répartition des parts après cession

La propriété des parts se répartit comme suit:

65 parts sociales Monsieur Josian Tizomba

35 parts sociales Monsieur Jaupart Stéphane

100 parts sociales en tout

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013039115/15.

(130048471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Robosystem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161D, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.399.

—
Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Robosystem S.A.R.L. tenu au siège de la Société en date du 19 mars 2013

Tous les Associés sont présents.

Les gérants ont pris les décisions suivantes:

Les associés décident:

- Cession des parts sociales (75 parts) de Monsieur POZZALLO Patrizio, demeurant à 46, Rue Guillaume L-4820 RODANGE à Madame PEREIRA DOS SANTOS Aracy Maria demeurant à 46, Rue Guillaume L-4820 RODANGE,

- La nomination de M. POZZALLO Patrizio, demeurant à 46, Rue Guillaume L-4820 RODANGE, en tant que Gérant Technique

- La nomination de M. PEREIRA DOS SANTOS Aracy Maria, demeurant à 46, Rue Guillaume L-4820 RODANGE, en tant que Gérante Administrative.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

ROBOSYSTEM S.A.R.L.

M. POZZALLO Patrizio / Mme PEREIRA DOS SANTOS Aracy Maria

Gérant Technique / Gérante Administrative

Référence de publication: 2013039506/23.

(130048205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Discovery Portugal Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 167.546.

Suite à la démission de Monsieur André Gomes du conseil d'administration de la société susmentionnée avec effet au 28 février 2013, le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

Eduard von Kymmel, Administrateur de catégorie B

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Robert Brimeyer, Administrateur de catégorie B

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Robert Archbold, Administrateur de catégorie B

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Rodrigo Guimarães, Administrateur de catégorie A + Président

26, Av. Duarte Pacheco, P-Lisbonne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013039211/20.

(130048034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Drug Royalty III (Feeder LU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.343.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 Mars 2013

1. M. Behzad Khosrowshahi a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} avril 2013.

2. Mrs. Andrea SOTAK, née à Mississauga (Canada), le 11 janvier 1975, demeurant professionnellement à 22 St. Clair Avenue East, Suite 200, M4T 2S5 Toronto, Ontario, Canada, a été nommé comme gérant avec effet au 1^{er} avril 2013 pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 25.03.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Drug Royalty III (Feeder LU) S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013039213/16.

(130048781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

COMELEC, Compagnie de Conception et d'Electricité Générale SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 6, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 80.864.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2013

1^{ère} résolution

Les associés décident de nommer gérante technique de la société: Madame Christine GURTNER, née le 25 juillet 1976 à Thionville (F), demeurant 34, rue Large à L-4204 Esch-sur-Alzette.

2^{ème} résolution:

En supplément des gérants administratifs actuellement en fonction, les associés décident de nommer gérant administratif de la société: M. Sandro FARNETI, né le 5 juin 1981 à Luxembourg, demeurant 19, rue des Fleurs à L-3468 Dudelange.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2013039194/18.

(130048578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

AMO Holding 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038501/10.

(130047306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

DCL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038045/10.

(130047200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

DB Deutschland Property Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.740.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, acting in his capacity as a representative of Deutschland Property Partners, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and a share capital of EUR 31,000, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 169287, itself acting as managing general partner of DB Deutschland Property Partners S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 169740 (the Company). The Company has been incorporated on May 11, 2012 pursuant to a

deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) n° 1872 dated July 27, 2012. Since that date, the articles of association of the Company (the Articles) have been amended on October 16, 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial n° 3016 dated December 13, 2012,

by virtue of the authority conferred upon her by resolutions adopted by the board of managers of Deutschland Property Partners acting as managing general partner of the Company (the General Partner) on December 27, 2012, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the representative and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be registered.

The said appearing person, acting in his aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

1. That the Articles provide that the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) management shares (the Management Shares), one (1) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and one (1) class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares). Class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares) and class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares) may be issued pursuant to the Articles (the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares are hereafter collectively referred as to the Ordinary Shares) and holders of such Ordinary Shares will have the rights and obligations mentioned in the Articles. The Management Shares, the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares; the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares are all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

2. That pursuant to article 5.5 of the Articles, the General Partner is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation (the Authorisation), to:

(i) increase the current share capital in one or several times, irrespective of the Class of Ordinary Shares and whether or not any Ordinary Share in such Class was issued at the time the Authorisation was given, up to one hundred fifty thousand Euros (EUR 150,000), by the issue of one hundred fifty thousand (150,000) new Shares, having the same rights as the existing shares (it being understood that for each Class A Ordinary Share and, in some circumstances, each Class D Ordinary Share issued, such investors subscribing for such Ordinary Shares will also have to pay a share premium of nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 999) and for each Class C Ordinary Share, such investors subscribing for such Ordinary Shares will also have to pay a share premium of ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 99,999));

(ii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

3. That the General Partner, by resolutions adopted on December 27, 2012 (the Resolutions) and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5.5 of the Articles, approved (i) the issuance within the authorised share capital of thirty (30) shares (the New Shares) to Mercury Capital S.L. and (ii) the increase of the share capital of the Company by an amount of thirty Euros (EUR 30) so as to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to the amount of thirty-one thousand thirty Euros (EUR 31,030) by the issuance of thirty (30) Class C Ordinary Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, with a share premium of two million nine hundred ninety nine thousand nine hundred seventy Euro (EUR 2,999,970).

4. That the Resolutions record the decision of the General Partner, taken in accordance with article 5.5 of the Articles, to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company and to issue the New Shares.

5. That the New Shares have been entirely paid up and fully subscribed on December 27, 2012 by a contribution-in-cash to the Company in the amount of three million Euros (EUR 3,000,000) (of which thirty Euros (EUR 30) constituted share capital and two million nine hundred ninety nine thousand nine hundred seventy Euro (EUR 2,999,970) was allocated to the Company's share premium account) such amount having been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary;

6. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall be read as follows:

"The share capital is set at thirty-one thousand thirty Euro (EUR 31,030.-), represented by thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) management shares (the Management Shares), one (1) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), thirty (30) class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares) and one (1) class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares). Class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares) and Class C Ordinary Shares may be issued pursuant to the Articles (the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares are hereafter collectively referred as to the Ordinary Shares) and holders of such Ordinary Shares will have the rights and obligations mentioned in the Articles. The Management Shares, the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares; the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares are all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3.200,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing person, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above. After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing person.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en tant que mandataire Deutschland Property Partners, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de EUR 31.000, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 169287, elle-même agissant en tant qu'actionnaire gérant commandité de Deutschland Property Partners S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 169740 (la Société). La Société a été constituée le 11 mai 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1872 le 27 juillet 2012. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 16 octobre 2012, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 3016 le 13 décembre 2012,

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil de gérance de Deutschland Property Partners agissant en tant qu'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) en date du 27 décembre 2012 (les Résolutions); une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La partie comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. Que selon les Statuts, le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de commandité (les Actions de Commandité), une (1) action ordinaire de classe A (les Actions Ordinaires de Classe A), et une (1) action ordinaire de classe D (les Actions Ordinaires de Classe D). Les actions ordinaires de classe B (les Actions Ordinaires de Classe B) et les actions ordinaires de classe C (les Actions Ordinaires de Classe C) peuvent être émises selon les Statuts, (les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D étant collectivement désignées comme les Actions Ordinaires) et les porteurs de telles Actions Ordinaires auront les droits et obligations mentionnés dans les Statuts. Les Actions de Commandité, les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D sont toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2. Qu'en vertu de l'article 5.5 des Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif (l'Autorisation), à:

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, peu importe la Classe d'Actions Ordinaires et que ces Actions Ordinaires aient été émises ou pas dans cette Classe au moment où l'Autorisation a été accordée, à hauteur de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) par l'émission de cent cinquante mille (150.000) nouvelles Actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes (étant entendu que pour les Actions Ordinaires de Classe A et, dans certaines circonstances, les Actions Ordinaires de Classe D émises, les investisseurs souscrivant pour lesdites Actions Ordinaires devront également payer une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 999) et pour les Actions Ordinaires de Classe C, les investisseurs souscrivant pour lesdites Actions Ordinaires devront également payer une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99.999);

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

3. Que l'Actionnaire Commandité, par les Résolutions (les Résolutions) et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5.5 des Statuts, a approuvé (i) l'émission, dans le cadre du capital autorisé, de trente (30) actions (les Nouvelles Actions) à Mercury Capital S.L. et (ii) l'augmentation du capital social d'un montant de trente euros

(EUR 30) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de trente et un mille et trente euros (EUR 31.030,-), par l'émission de trente (30) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, avec une prime d'émission de deux millions neuf-cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euro (EUR 2.999.970).

4. Que les Résolutions consistent la décision de l'Actionnaire Commandité, prise en conformité avec l'article 5.5 des Statuts, de retirer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société et d'émettre les Nouvelles Actions.

5. Que toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et libérées le 27 décembre 2012 par un apport en numéraire à la Société pour un montant de trois millions d'euro (EUR 3.000.000) (dont trente euro (EUR 30) constituent du capital social et deux millions neuf-cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euro (EUR 2.999.970) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société), ce montant se trouvant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

6. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trente et un mille et trente euros (EUR 31.030,-), représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de commandité (les Actions de Commandité), une (1) action ordinaire de classe A (les Actions Ordinaires de Classe A), trente (30) actions ordinaire de classe C (les Actions Ordinaires de Classe C) et une (1) action ordinaire de classe D (les Actions Ordinaires de Classe D). Les actions ordinaires de classe B (les Actions Ordinaires de Classe B) et les Actions Ordinaires de Classe C peuvent être émises selon les Statuts, (les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D étant collectivement désignées comme les Actions Ordinaires) et les porteurs de telles Actions Ordinaires auront les droits et obligations mentionnés dans les Statuts. Les Actions de Commandité, les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D sont toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune."

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013035089/170.

(130043302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Ascody Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.769.

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

COMPARAIT:

STRADA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81708 (l'Associé), représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Ascody Luxembourg" (la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières et de droits intellectuels de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont notamment comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également assister ces sociétés, de manière non limitative, dans le cadre de la gestion et du développement de ces sociétés et de leur portefeuille, ainsi que financièrement, au moyen de prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant quelconque.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions écrites consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. De telles résolutions écrites seront considérées comme ayant été prises à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire.

L'associé unique ou assemblée générale des associés, selon le cas, a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de distribuer la prime d'émission de la Société à l'associé unique ou aux associé(s), selon le cas, en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

Souscription et libération

L'Associé déclare souscrire toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à deux et les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Gil BOURGEOIS, né le 16 juin 1981, à Paris, dont l'adresse professionnelle est situé au 11 Bis, rue de Poissy, 75005 Paris (France); et

(ii) Monsieur Vincent REY, né le 22 décembre 1981, à Paris (France), dont l'adresse professionnelle est situé au 11 Bis, rue de Poissy, 75005 Paris (France); et

(b) le siège social de la Société est établi au 69, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de cet acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 mars 2013. Relation: EAC/2013/3079. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034000/188.

(130041835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

ABH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.018.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 18 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société que:

- le mandat du commissaire aux comptes de la Société, à savoir PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012; et
- les mandats des administrateurs de la Société, à savoir Pavel Nazarian, Ildar Karimov et Maria Neofytou ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Pour ABH Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2013039096/18.

(130048135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants avec effet au 21 janvier 2013

1. M. Jacques Joseph Marie BODEVIN, administrateur de sociétés, né à Le Glèbe (Suisse), le 28 octobre 1961, demeurant à F-75011 Paris, 57, rue de la Roquette, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Alain RANDON, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Jacques Joseph Marie BODEVIN a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013039197/19.

(130048447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Belenos S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.859.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour BELENOS S.A.

Référence de publication: 2013039149/17.

(130048288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.207.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2013

Sont nommés administrateurs pour une durée de un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Richard Jelle SOMMELING, demeurant au 214 Amsterdamseweg, 1182 HM Amstelveen, Pays-Bas.
- Monsieur Alexander EBERLE, contrôleur financier, demeurant à Rebwiesstrasse 46, 8702 Zollikon, Suisse
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée réviseur d'entreprises agréé pour une durée de un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013039139/18.

(130048307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

BPIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 162.490.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} mars 2013

1. M. Philippe SALPETIER a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 28 février 2013.
2. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} mars 2013.
3. Le siège social a été transféré du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BPIC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013039157/18.

(130048521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Brookfield Holdings Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 155.535.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la maison mère en date du 28 février 2013

1. Le siège social a été transféré de 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, à 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.
2. Mme Andrea SVAB a démissionné de sa fonction de représentant permanent.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, a été nommé comme représentant permanent de la succursale luxembourgeoise pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Brookfield Holdings Luxembourg Branch

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013039161/18.

(130048220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

BSI & Venture Partners Capital Management General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.470.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 16 novembre 2012

Mr. Raffaele BARTOLI, né le 21 juin 1972 à Trieste (Italie) et demeurant au 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 12 septembre 2012.

Mme Margrethe ROKKUM-TESTI, née le 28 avril 1966 à Harstad (Norvège) et demeurant à Via Trevano 2A, CH-6901 Lugano (Suisse) a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 14 septembre 2012.

Mr. Fabio CASATI, né le 05 décembre 1967 à Lugano (Suisse) et demeurant à Via Magatti 2, CH-6900 Lugano (Suisse) a démissionné de sa fonction de président et de gérant de la société avec effet au 16 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013039162/17.

(130048106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Brissond Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 127.195.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 mars 2013

- Est réélu administrateur unique pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

- Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années, la société CONSOLIDA SA, ayant son siège social à Via Grütli 4, 6830 Chiasso, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013039159/15.

(130048568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

GUNCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 26, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.672.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 22 mars 2013

La Seule et unique associée actuelle de la Société, a pris ce jour les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, en référence à l'acte en date du 12 mars 2013 passé par-devant Maître Jean SECKLER, décide de confirmer pour une durée indéterminée, au 12 mars 2013, aux fonctions de gérants de la Société,

- Monsieur Pascal Vanhalst, né le 26 décembre 1969 à Waregem (Belgique), demeurant à B-8860 Lendeledede, 2 Stevenenweg,

- Monsieur Sydney Gircourt, né le 27 janvier 1970 à Thionville (France), demeurant à F-57 320 Bouzonville, 7 Rue Saint-Paul.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants, membres du conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013039302/22.

(130048357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Yllop Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.846.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013040351/10.

(130049112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Wood Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 157.649.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013040346/10.

(130049454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013040353/11.

(130049628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Voltera S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.189.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOLTERA S.A., SPF

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013040343/11.

(130049581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Simachev Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 86.708.

Ceci est un dépôt rectificatif et remplace le dépôt L130043107 déposé le 14.3.2013 de la société Simachev Group Sàrl B 86708

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040285/12.

(130049300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Vollupro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 59.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040342/9.

(130049129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

St. James's Place S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 17.089.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040300/9.

(130049521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Sol Designer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9167 Mertzig, 10, rue Fred A. Gilson.
R.C.S. Luxembourg B 151.893.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040293/9.

(130048885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Transincom A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 121.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040320/9.

(130048805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Transincom A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 121.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040319/9.

(130048804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Transcar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 10, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.935.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040318/9.

(130048886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Cameron LUX GBP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040440/9.

(130049771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cameron Lux IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040441/9.

(130049770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cameron Lux MXN Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040442/9.

(130049769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cameron Lux MYR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040443/9.

(130049768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cameron LUX NOK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040444/9.

(130049767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.